## **VAR HABITAT - OPH DU VAR**

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

## **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR

## SEANCE du 23 FEVRIER 2024

## Objet de la délibération :

SUBDELEGATION DE SIGNATURE

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à : LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : M. Thierry ALBERTINI

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : 23

<u>Présents</u>: Thierry ALBERTINI, Catherine BASCHIERI, Véronique BELLEC, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Dalila CHOUIAH, Patrick DEBIEUVRE, Thierry DOREAU, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Serge PELLEGRIN, Jacques PEYROT,

Martine ARENAS, ayant donné pouvoir à S CHIECCHIO Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à D CAPITAINE Marc LAURIOL, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI Josée MASSI, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI

<u>Absents et excusés :</u> Carmen COINTREL, Delphine GROSSO, Dominique LAIN, Valérie RIALLAND.

Représentant du CSE : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit : Chers Collègues,

Pour l'exercice de la gouvernance des OPH, la répartition des pouvoirs entre les différentes instances est codifiée par le code la construction et de l'habitation. Le Directeur Général dirige l'activité de l'Office dans le cadre des orientations définies par le Conseil d'Administration.

A ce titre, il est possible de procéder à des délégations de signature en application de l'article R 421-18 du CCH, avec l'accord du Conseil d'Administration aux membres du personnel de l'organisme exerçant les fonctions de Directeur ou de chef de service au titre de l'organisation fonctionnelle des services.

5

AR CONTROLE DE LEGALITE : 083-479904732-20240223-CA\_23022024\_5-DE en date du 23/02/2024 ; REFERENCE ACTE : CA\_23022024\_5

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'Office

Par délibération du 10 février 2023, vous avez autorisé le Directeur Général à déléguer sa signature à Monsieur LERAY Rémy, Directeur du Développement et de l'Habitat pour tous les procès-verbaux de livraison et de levée de réserves des opérations neuves acquises en VEFA ainsi que ceux de réception et de levée de réserves des opérations réalisées en maitrise d'ouvrage directe.

Par cette même délibération, Monsieur LERAY Rémy, Directeur du Développement et de l'Habitat, a été autorisé à subdéléguer la signature déléguée au Responsable Département VAFC (VEFA, Assurances, Foncier et Convention).

Dans ce cadre, le Directeur Général tenait à vous en informer qu'en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur LERAY, Directeur du Développement et de l'Habitat a subdélégué la signature déléguée à Madame MANETTI Stéphanie pour tous les procès-verbaux de livraison et de levée de réserves des opérations neuves acquises en VEFA.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de son Président, donne acte à M. le Directeur Général de cette communication.

Le Président

Thierry ALBERTINI